vinetur

Les exportations françaises de boissons vers les États-Unis ont progressé de 34 % au troisième trimestre 2026

La hausse de 223 millions d’euros des exportations françaises de boissons vers les États-Unis a porté le rebond au troisième trimestre, sur fond de comparaison exceptionnellement faible en 2025.

lundi 9 novembre 2026



Les exportations françaises de boissons vers les États-Unis ont progressé de 34 % au troisième trimestre 2026 par rapport à un an plus tôt, générant environ 223 millions d’euros de ventes supplémentaires, selon une analyse trimestrielle du commerce extérieur publiée par les douanes françaises le 6 novembre. En valeur, les boissons ont ainsi le plus contribué au rebond général des exportations françaises vers les États-Unis, devant l’aéronautique.

Cette hausse constitue un signal important pour les producteurs français de vins et spiritueux, ainsi que pour les brasseurs et les autres exportateurs de boissons, les États-Unis restant un marché clé pour le secteur. Les données ne témoignent toutefois pas d’un rétablissement complet. Les douanes françaises ont indiqué que la base de comparaison était exceptionnellement faible après la forte baisse du troisième trimestre 2025, et que les exportations de boissons restaient nettement inférieures à leurs niveaux des troisièmes trimestres 2023 et 2024.

Hors navires, les exportations françaises vers les États-Unis, toutes marchandises confondues, ont augmenté de 5 % au troisième trimestre 2026, soit 547,5 millions d’euros, selon le rapport des douanes. D’après les chiffres publiés, les boissons ont représenté environ 41 % de cette hausse. L’aéronautique a contribué à hauteur de 184 millions d’euros, en progression de 7 %, tandis que les parfums, les cosmétiques et les produits d’entretien ont apporté 146 millions d’euros, soit une hausse de 28 %. À l’inverse, les exportations de produits pharmaceutiques ont reculé de 316 millions d’euros, soit 30 %.

Les données des douanes regroupent les vins, les spiritueux — dont le cognac —, la bière, l’eau et les boissons sans alcool dans une même catégorie. Le rapport ne précise pas la contribution de chaque segment à la hausse de 223 millions d’euros, et ne permet donc pas de déterminer quelle part du rebond est imputable aux vins et spiritueux par rapport aux autres boissons. Des données annuelles plus détaillées par produit devraient être publiées par les organisations professionnelles et les fédérations exportatrices au début de 2027.

Cette hausse marque un retournement après plusieurs trimestres difficiles liés au relèvement des droits de douane américains. Depuis l'entrée en vigueur de droits supplémentaires américains en avril 2025, les ventes françaises vers les États-Unis étaient sous pression. Les douanes ont indiqué que les exportations avaient d'abord progressé de 7 % au premier trimestre 2025 par rapport à un an plus tôt, les vins et les articles en cuir ayant peut-être été expédiés par anticipation avant l'imposition des droits de douane. Par la suite, les exportations ont stagné, puis reculé pendant trois trimestres consécutifs : de 4 % à la fin de 2025, de 4 % au premier trimestre 2026 et de 2 % au deuxième trimestre. La hausse de 5 % au troisième trimestre a mis fin à cette série.

Les douanes ont néanmoins appelé à la prudence dans l'interprétation des résultats d'un seul trimestre. Le rapport indique que les exportations de boissons vers les États-Unis avaient fortement chuté au troisième trimestre 2025, rendant la comparaison avec l'année précédente exceptionnellement favorable. Cet effet de base signifie que la hausse de 34 % ne prouve pas que les expéditions françaises de boissons ont retrouvé leur niveau d'avant les droits de douane.

Pour les exportateurs de vins et spiritueux, ces chiffres restent importants, car ils laissent entrevoir une certaine stabilisation sur le plus grand marché étranger de nombreux producteurs français. Dans le même temps, ils montrent que le redressement reste incomplet et inégal. La hausse de la valeur des exportations ne permet pas non plus de savoir si les prix en rayon aux États-Unis ont évolué ni si les volumes ont progressé au même rythme.

Les douanes françaises ont également indiqué que le rebond de la France aux États-Unis était moins marqué que celui de certains pays européens sur la même période. Selon le rapport, les exportations vers les États-Unis ont augmenté de 26 % pour l'Allemagne, de 16 % pour le Royaume-Uni et de 10 % pour l'Italie. Les douanes ont précisé qu'une partie de cet écart s'expliquait par les fortes expéditions de produits pharmaceutiques, notamment par un pic en juillet, avant l'entrée en vigueur d'un droit de douane de 15 % sur les médicaments brevetés. Les chiffres de septembre pour ces pays étaient encore des estimations.

L’analyse des douanes publiée le 6 novembre proposait également un premier aperçu des échanges avec les pays du Mercosur depuis l’entrée en vigueur d’un accord commercial intérimaire en mai. Cette partie du rapport laisse entrevoir le développement d’un marché de substitution pour certains producteurs français d’alcool, mais à une échelle bien moindre que celle des États-Unis. De mai à septembre 2026, les exportations françaises de vin vers les pays du Mercosur ont atteint 31,3 millions d’euros, contre 28,9 millions d’euros un an plus tôt, soit une hausse de 8 %. Selon les douanes, le Champagne a représenté environ la moitié de cette progression et les vins de Bourgogne près d’un quart.

Les exportations françaises de spiritueux vers le Mercosur sont passées d’environ 2,7 millions d’euros à environ 5,1 millions d’euros, soit une hausse de 85 %, principalement grâce aux expéditions de vodka vers le Brésil, selon le rapport. Le marché reste toutefois modeste. La hausse trimestrielle de 223 millions d’euros des exportations françaises de boissons vers les États-Unis représente plus de sept fois la valeur totale des ventes françaises de vin au Mercosur sur ces cinq mois.

Selon les douanes, les droits de douane appliqués aux vins et spiritueux entrant dans les pays du Mercosur se situaient généralement entre 20 % et 35 %. Ces droits ont été réduits de deux à quatre points à compter du 1er mai 2026, leur suppression totale étant prévue entre 2030 et 2036. Les douanes ont indiqué qu’il était trop tôt pour tirer des conclusions définitives sur les effets de l’accord, la période étudiée étant courte et les réductions appliquées jusqu’à présent limitées.

Les chiffres des douanes laissent plusieurs questions en suspens pour le secteur des boissons. Ils montrent que la valeur des exportations s’est améliorée au troisième trimestre après une période difficile, sans toutefois établir que la demande a retrouvé ses niveaux antérieurs. Ils ne permettent pas non plus de savoir si le rebond a été porté par le Champagne, le cognac, les vins tranquilles, la bière ou les boissons sans alcool. Cette répartition par produit devrait apparaître plus clairement lors de la publication des résultats annuels des exportations pour 2026, au début de 2027.